

**EB30.R13      Locaux du Bureau régional de l'Asie du Sud-Est**

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les locaux du Bureau régional de l'Asie du Sud-Est,<sup>1</sup>

1. PREND ACTE du rapport; et
2. PRIE le Directeur général de poursuivre ses négociations avec le Gouvernement de l'Inde afin que le bâtiment puisse être achevé et occupé le plus rapidement possible.